

Ce qu'il faut retenir du Conseil Municipal du jeudi 15 mai 2025



Les élus réunis en Conseil Municipal hier ont voté plusieurs mesures qui permettront à la Ville de poursuivre son action en faveur d'un meilleur cadre de vie, qu'il s'agisse de stationnement et de circulation, de politique culturelle, sportive et scolaire, ou de santé.

Le stationnement payant sur voirie confié à un tiers

L'exploitation du stationnement payant sur la voirie fera à nouveau l'objet d'une délégation de service public pour les 10 prochaines années : le conseil municipal a acté le lancement de cette procédure à la fin de l'actuel contrat entre Urbis Park et la Ville qui prendra fin le 31 juillet 2026. Depuis la loi Maptam du 27 janvier 2014, c'est le conseil municipal qui instaure et fixe le barème horaire du Forfait de Post Stationnement (FPS), dû en cas de non-paiement. *"L'objectif est de favoriser une meilleure rotation des véhicules en stationnement, dans une démarche à la fois environnementale et économique. Avec pour ambition d'accroître l'activité des commerces de proximité et le confort des usagers"* insiste Guillaume Boudy. A Suresnes, plusieurs initiatives ont déjà été mises en place par la municipalité dans les parkings souterrains du centre-ville et autour

du marché Caron : extension de 15 à 30 mn de la gratuité, offre d'une heure de stationnement gratuite les jours de marché et nouveau forfait soirée à 2EUR dans les parkings souterrains du centre-ville entre 21h et 23h le vendredi et le samedi soir quelle que soit la durée de stationnement.

Une nouvelle charte documentaire pour les médiathèques

Afin de garantir un accès égalitaire et libre à la culture et aux savoirs, la Ville renouvelle la charte documentaire de ses médiathèques. Celle-ci inclut la constitution de collections pluralistes et diversifiées, et un accès pour tous aux ressources numériques et physiques. Autres points forts mis en avant : l'instauration de services de médiation culturelle, pédagogique et numérique et la poursuite de partenariats avec des acteurs locaux, régionaux et nationaux pour le développement de la lecture, du cinéma, de la musique et du numérique. En 2024, les médiathèques ont accueilli plus de 175 000 personnes et 24 000 emprunts ont été réalisés.

Favoriser le sport à l'école

La Ville a adopté hier plusieurs conventions avec l'Education Nationale pour mettre à disposition des élèves des écoles élémentaires des Educateurs Territoriaux d'Activités Physiques et Sportives. Ces ETAPS interviennent en binôme avec les professeurs des écoles pour les activités de piscine et de sport.

A Suresnes, la démarche va encore au-delà du strict cadre réglementaire, puisque plusieurs clubs sportifs comme le Rugby Club Suresnois, le Suresnes Basket Club et le Badminton Club de Suresnes proposent eux aussi en parallèle des activités construites avec l'Education Nationale sur le temps scolaire.

Suresnes candidate au label Commune Donneur de l'Etablissement français de sang

Très impliquée depuis 1995 auprès de l'Etablissement Français du Sang (via notamment la mise à disposition d'une salle municipale tous les deux mois pour la collecte de dons), la ville de Suresnes se porte candidate au label Commune Donneur de l'Etablissement français de sang. 758 donateurs de sang ont été volontaires en 2024 à Suresnes.

Vos contacts

Cyril Morteveille

Directeur de la communication

01 41 18 15 53

cmorteveille@ville-suresnes.fr

Nathalie Conte

Chargée des relations presse

01 41 18 18 36

nconte@ville-suresnes.fr